
POINT DE PRESSE DU VENDREDI 18 AVRIL 2014

Mesdames et Messieurs les Journalistes,

Il est un fait indéniable que ce ne sont pas nécessairement ceux qui ont pris la Direction d'un combat qui le conduisent à la victoire. L'idéal aurait été cela. Mais au cours d'une lutte, des divergences fondamentales ou des intérêts précis, peuvent amener des responsables à perdre la direction de la lutte et se voir lâchés par la base.

C'est désormais chose réalisée. Le 15 avril 2014, les Secrétaires Généraux des Confédérations de la CSA-Bénin, de la CGTB, de la COSI-Bénin et de la CSPIB ont selon leurs propres propos, déclaré : "La motion de grève est suspendue et non levée".

I. POSITION DE LA CSTB ET DE LA FESYNTRA-FINANCES FACE À CETTE SUSPENSION.

POUR LA CSTB ET LA FESYNTRA-FINANCES, la grève se poursuit. La grève, c'est d'abord l'affaire des ouvriers et des travailleurs organisés dans une structure syndicale ou non. Dans le cas d'espèce, la motion n'étant pas levée, certains peuvent suspendre la grève quand d'autres décident de la poursuivre. Les raisons de la poursuite.

Rappelons que nous étions (06) signataires de la motion suspendue et non levée par les (04) secrétaires des confédérations citées supra. Il faut également porter à votre connaissance, Mesdames et Messieurs les journalistes, et travailleurs, que la CSTB et la FESYNTRA-FINANCES n'avons pas été approchés ni associés et qu'à aucun moment, nous n'avons eu aucun débat à ce sujet. Mais nous pouvons vous révéler ceci : La motion de grève de 72 heures après celles d'avertissement de 48 heures porte la mention : « la présente grève est renouvelée par tacite reconduction tous les mardis, mercredis et jeudis de chaque semaine ». Malgré cette mention qui ne nous faisait plus obligation de signer chaque jeudi d'autres motions, nous avons pris l'habitude, sur insistance du SG/CGTB d'en signer chaque jeudi, imprimant ainsi aux militants à la base une habitude dont le non dépôt pouvait être considéré comme une suspension de fait de la grève.

Le mardi 25 mars 2014 a eu lieu la marche sur la préfecture après moult tractations, injures, invectives, procès d'intentions à la CSTB au cours de la séance de concertation du collège des Secrétaires Généraux. Du fait de l'absence, le jeudi 27 mars d'au moins 03 secrétaires généraux, il a été décidé de se voir le mercredi 26 mars pour faire le point de la marche et de la grève, et signer la motion de reconduction pour le mardi 01^{er} au jeudi 03 avril 2014. A cette séance le SG-de la CGTB a estimé qu'il fallait attendre les conclusions du conseil des Ministres avant toutes nouvelles prises de décisions. Malgré des avis contraires, la réunion des Secrétaires Généraux s'est achevée encore sur des invectives, des injures. Les uns et les autres accusant les militants de la CSTB de les dénigrer dans les départements sur instructions de Paul Essè IKO. N'ayant pu s'entendre, la concertation fut encore

reportée au jeudi. Le jeudi, étaient absents le SG/CSA-Bénin, le SG/COSI en voyage mais représenté par son 2^{ème} adjoint. Là, la raison fut toute trouvée, on ne peut délibérer à (05) sans la CSA-Bénin. Paradoxe, la réunion fut reportée au vendredi 28 mars 2014 à 12 heures, puis à 15 heures. A 15 heures 03, bien que le SG/COSI représenté par son 2^e adjoint qui avait participé à la réunion du mercredi 26 soit présent, on prétextait de l'absence du titulaire du poste qui en voyage devrait rentrer le week-end, et de celui du SG/CSA qui était à Bopa pour reporter à nouveau la réunion au lundi 31 mars 2014. Face à ce dilatoire dont seuls les meneurs connaissent les raisons, le SG/Fédéral Laurent METONGNON qui a joué jusque là au conciliateur dit ne plus rien comprendre. Il déclare qu'il en a marre et qu'il sort pour signer au besoin seul sa motion. Il fut rejoint quelque instant après par le SG/CSTB, Paul Essè IKO qui en vain a tenté de convaincre les autres qui n'avançaient aucun argument en dehors de l'absence des SG/CSA-Bénin et COSI Bénin. La motion signée des deux (02) fut déposée le vendredi 28 mars 2014 avant 18 heures 30 au Ministère chargé du travail. Deux considérants ont été ajoutés : l'un visant l'annulation des résultats frauduleux des concours, décision intervenue le mercredi 26 mars, et l'autre envisageant un réaménagement du calendrier académique si le gouvernement donnait satisfaction aux revendications ci-après :

- 1- Le relèvement de leurs fonctions de Messieurs AZANDE Placide et du Commissaire AGOSSADOU Pierre ;
- 2- La garantie de la sécurité à tous les citoyens, surtout aux responsables syndicaux, aux magistrats, aux responsables de toutes les organisations de la société civile, des partis politiques et des opérateurs économiques qui ne partagent pas les mêmes points de vue que le pouvoir ;
- 3- Le paiement aux agents de l'Etat y compris les enseignants des 25 % d'augmentation décidés en 2011.

Le lundi 31 mars 2014, trois (03) des quatre (04) signataires de la suspension, sur Golfe TV justifient la raison de leur refus de signature de la motion du 28 mars au motif qu'elle serait totalement différente des motions signées ensemble sans en apporter la preuve. Alors une question : Qui leur a présenté cette motion, où et quand, pour qu'ils refusent de la signer, surtout que les SG/CSA-Bénin et COSI-Bénin n'étaient pas à la bourse du travail ce vendredi quand bien même le chauffeur du SG/CSA-Bénin était visible à la bourse aux environs de 19h. Coincés, ils ont été obligés de déclarer que la motion déposée ensemble étant par tacite reconduction tous les mardis, mercredis et jeudis de chaque semaine, la motion déposée le 21 mars pour les 25, 26 et 27 mars était donc valable. Depuis lors, ils ne déposeront plus de motion jusqu'à la suspension. Le second acte posé ce lundi, sans nous contacter, c'est l'initiative d'envoyer une lettre au gouvernement pour quémander la réouverture des négociations dans le cadre de la Commission Nationale de Concertation Gouvernement/Centrales et Confédérations, autour des revendications laissées en rade objet de la grève en cours avec des structures comme l'UNSTB et la CSUB chassées quelques mois auparavant car non signataires des motions de grève.

Ces faits à notre avis, Mesdames et Messieurs les journalistes, sont révélateurs de l'acte du 15 avril 2014, surtout qu'à la rencontre, le gouvernement leur a signifié clairement qu'il ne prend aucun engagement en dehors de ceux pris au palais par le Président de la République le 12 mars 2014. Une seconde rencontre imaginaire programmée, fut relayée abondamment par la presse sans jamais se tenir. C'est dans cette ambiance de mépris du gouvernement que nos cosignataires ont suspendu la

grève que nous avons déclenchée ensemble, sans lever la motion. Quelle est cette logique ? Vous comprenez, Mesdames et Messieurs les journalistes, que même si la CSTB et la FESYNTRA-FINANCES avaient été consultées, elles ne s'associeraient à ce complot sur le dos des travailleurs que nous avons volontairement décidé d'aller consulter à la base dans tous les départements du pays. Mieux ces bases dans leur large majorité s'étaient prononcées pour la poursuite, avec de nouvelles revendications concernant les vacataires. La position de poursuivre a été dictée de la base et devrait être respectée surtout que c'est nous-mêmes qui au cours des négociations et devant le Président de la République le 12 mars 2014 au Palais avons osé dire qu'une fois le mouvement de grève lancé, qu'il échappe aux Secrétaires Généraux et qu'il nous fallait rendre compte à la base pour décider de la poursuite ou non.

II. LA DIVERGENCE FONDAMENTALE ENTRE CEUX QUI ONT SUSPENDU ET CEUX QUI POURSUIVENT LE MOUVEMENT.

La divergence qui apparaissait déjà après un mois de grève se traduisait dans les propos ci-après :

“C'est nous Secrétaires Généraux qui avons été gazés et qui avons signé les motions de grève. Nous pouvons la suspendre si on veut car la base ne nous commande pas, et nous ne saurons être l'otage de la base, ni subir l'influence de la CSTB sur le terrain. La CSTB ne nous commande pas“. Nous ne voulons pas être manipulé, ni ne voulons une insurrection populaire. Il se dégage de ces propos deux positions :

- 1- La position de ceux qui ont suspendu la motion sans la lever qui pensent agir même si la base a un avis contraire ;**
- 2- La position de la CSTB et la FESYNTRA-FINANCES qui pensent que les SG apportent l'éclairage, mais c'est la base qui agit et que son avis doit beaucoup compter surtout qu'on l'a consultée, on ne peut ne pas en tenir compte.**

Mesdames et Messieurs les journalistes, comment justifier la première position alors que dans la déclaration du lundi 30 décembre 2013, nous avons osé écrire :

« face à cette indignation, à l'interpellation des travailleurs tant du secteur public que privé et des autres travailleurs de par le monde entier, les Secrétaires Généraux ci-dessus cités et toutes les organisations prenantes à la marche du 27 décembre 2013,

Appellent :

- Les travailleurs à la mobilisation générale pour une riposte à la hauteur de la forfaiture du 27 décembre 2013 afin de « sauver la démocratie » en liquidation par le Président Thomas Boni YAYI.**

Ainsi donc la journée du 31 décembre 2013 est déclarée Journée Morte sur toute l'étendue du territoire national. Tous les travailleurs de tous les secteurs sont invités à observer ce mot d'ordre en restant chez eux.

Exigent :

- Le départ immédiat de la préfecture et le jugement du Préfet AZANDE Placide, violateur des libertés démocratiques syndicales ;**
- Le départ immédiat du Commissariat Central de Cotonou du Commissaire AGOSSADOU Pierre et son jugement en tant que violateur des libertés**

démocratiques et syndicales et surtout violateur de l'article 19 de la constitution du 11 décembre 1990.

Pour terminer la déclaration, **les 06 Secrétaires Généraux ont invité les travailleurs à une mobilisation générale, à des Assemblées Générales dans leurs secteurs pour une grève générale à partir du mardi 07 janvier 2014“ (fin de citation).**

Comment des grèves qui sont censées avoir été décidées en Assemblée Générale sont suspendues à une conférence de presse en considérant tout ce qui a été rappelé supra sans plus se référer à la base ?

III. LA RAISON SUPPOSÉE DE LA SUSPENSION.

Dans la déclaration de la suspension des (04) Secrétaires Généraux, on peut lire :

(citation) « (...) tenant grand compte des appels incessants des parents d'élèves, élèves, étudiants, autorités et personnalités morales, religieuses, gens de la société civile et la marche pacifique organisée sur la Bourse du Travail le vendredi 11 avril 2014 par certains écoliers et élèves des cours primaires et secondaire de la ville de Cotonou et ses environs demandant la clémence des Secrétaires Généraux des Confédérations syndicales pour la reprise des activités pédagogiques en vue d'éviter une année blanche, les quatre (04) SG : CSA-Bénin, CGTB, COSI-Bénin et CSPIB après plusieurs concertations et consultations de leurs bureaux respectifs (...) ont décidé en toute liberté de la suspension de la motion de grève pour compter de ce jour mardi 15 avril 2014 aux fins de permettre au gouvernement d'engager sans délai la poursuite des négociations (...) » (Fin de citation).

Notons que la plupart des rencontres citées supra ont eu lieu vers fin janvier début février, pas souvent en présence de tous les Secrétaires Généraux. A la bourse du travail à ces rencontres, seuls les SG ont droit à la parole pas souvent leurs adjoints qui du reste ne sont pas au courant des activités de leurs Secrétaires Généraux. Les secrétaires Généraux évoquent la raison de leur responsabilité de l'année blanche après trois (03) mois de grève oubliant les dilatoires organisés par le gouvernement durant les négociations avec les facilitateurs.

Alors se pose la question : qui des travailleurs et du gouvernement est responsable d'une année blanche ?

IV. LA RESPONSABILITÉ D'UNE ANNÉE BLANCHE.

La politique de l'éducation dans tous les pays incombe au Président de la République, à son gouvernement, surtout à ses Ministres en charge de l'éducation.

Si cette politique est définie clairement, elle doit anticiper sur toutes les perturbations d'une année académique, prévoir les motivations des enseignants et des apprenants, leur formation pour des résultats meilleurs vu les investissements colossaux consentis par les parents d'élèves que nous sommes aussi. Tous ensemble nous devons nous en prendre au Président de la République garant du respect de la constitution du 11 décembre 1990 qui dispose en ses articles 12 et 13 ce qui suit :

Article 12 : l'Etat et les collectivités publiques garantissent l'éducation des enfants et **créent les conditions favorables à cette fin.**

Article 13 : l'Etat pourvoit à l'éducation de la jeunesse par des écoles publiques. L'enseignement primaire est obligatoire. L'Etat assure progressivement la gratuité de l'enseignement.

En clair, le Président qui a prêté serment viole allègrement ces dispositions puisque dans les revendications objet de la grève il y a le problème de la rétrocession des défalcons de 2012 et 2014 aux enseignants que le pouvoir a mis deux mois à satisfaire celle de 2014 ; le problème de 25 % dont les enseignants sont privés depuis 2011 malgré l'existence d'un décret le leur accordant ; la situation des vacataires dont la précarité de l'emploi n'honore pas la fonction enseignante, alors qu'ils sont plus de 75 % des effectifs.

Alors se pose la question de savoir : comment avec un système éducatif aussi malade, avec un soit disant nouveau programme d'étude décrié par les enseignants, les parents d'élèves, les apprenants, et qui livre chaque année des milliers de chômeurs et de diplômés en inadéquation avec l'emploi ; un système avec des enseignants et apprenants non motivés, mal formés. Comment dans ces conditions on peut être à l'abri de contestations cycliques ? Le système éducatif de notre pays porte les germes permanentes d'une année blanche et de résultats minables dont les parents devraient prendre conscience pour l'avenir de leurs enfants au lieu d'emboucher la trompette d'une année blanche qu'un pouvoir déboussolé a mis dans leur bouche pour cacher sa mauvaise gouvernance du pays dans tous les domaines.

L'on devrait s'en prendre plutôt à la mauvaise gouvernance dans le secteur de l'éducation. Il s'agit d'en dénoncer l'échec au lieu d'appeler à la suspension d'un mouvement qui était à quelque pas de la victoire totale avec la fermeté des grévistes. Indexés aujourd'hui certains de jusque-boutistes, c'est faire le jeu du Président de la République YAYI Boni et lui dresser le lit de la dictature en lui ouvrant le boulevard de la révision de la constitution. Pour preuve, les 22, 23, 24 et 25 avril 2014, il sera procédé à la validation à AGOUE du document portant transformation de la Chambre des Comptes en Cour des Comptes. La révision ciblée de la Constitution du 11 décembre est ainsi enclenchée.

En demandant aux travailleurs non essouffés de marquer une pause pendant que la base opte pour la poursuite, c'est permettre à YAYI de peaufiner sa stratégie de répression ultérieure des manifestations et de la confiscation des libertés. Un dictateur pour asseoir sa dictature a besoin des godillots comme le Préfet AZANDE Placide et d'un commissaire de l'acabit d'un AGOSSADOU ; et ne pas oser continuer la lutte pour obtenir la satisfaction de leur limogeage qualifié par nous-mêmes de non négociable, c'est donner carte blanche à YAYI d'enterrer la démocratie que nous avons promis dans la déclaration du 30 décembre 2013, de sauver.

Par contre notre responsabilité, est celle de nous battre afin de jouir pleinement et sans entraves des libertés démocratiques au risque que celles-ci ne s'usent parce qu'on aurait refusé de ne pas nous en servir. Et si de notre fait, elles arrivaient à s'user, point de possibilité de manifestations, de revendications, et ce sera bel et bien l'instauration d'un régime totalitaire et autocratique. Comme le dit un proverbe chinois "le savant montre la lune, l'imbécile regarde le doigt". Les travailleurs avec la CSTB et la FESYNTRA-FINANCES fidèles à la base, montrent les grands dangers qui guettent notre démocratie et interpellent.

Il ne suffit pas d'avoir marché le 25 mars 2014 pour dire qu'on a la garantie de marcher sans être réprimé. Il ne suffit pas d'avoir fait grève et ne pas subir de défalcons ou d'obtenir la rétrocession des salaires défalqués pour penser avoir conquis le droit de grève. Avec un président dont on ne sait pas s'il a réellement l'intention de quitter le pouvoir, et qui a besoin d'un appareil de répression,

poser un tel acte c'est renforcer le vote du projet de la nouvelle loi sur la grève en examen de la présente session parlementaire. Pour l'exécution de son véritable plan non clairement encore défini, il lui faut tout faire pour ne pas sanctionner les exécutants aveugles de la répression, quant bien même la constitution l'exige en son article 19.

V. A PROPOS DE L'ARGENT QUI AURAIT CIRCULÉ.

Mesdames et Messieurs les journalistes

Si des responsables de centrales et confédérations arrivent à confirmer des rumeurs à vous journalistes, c'est qu'elles étaient et sont fondées. Les travailleurs avaient souvent dit que leurs responsables bradaient leurs revendications au cours des négociations sans jamais le prouver. Alors, puisque des Secrétaires Généraux de Confédérations affirment devant caméra de télévision que l'argent à circulé en milieu syndical, cela veut dire qu'ils ont des preuves. Alors ils devront d'abord pour leur crédibilité rendre compte aux militants et dire toute la vérité dans une autre conférence de presse à tout le peuple. Cet aveux dénonce clairement que la pratique n'est pas d'aujourd'hui et que lors des négociations Centrales/Gouvernement, les revendications des travailleurs sont bradées pour des billets de banque. Tout le monde sait que le gouvernement de YAYI excelle dans cette pratique de corruption notamment pour disloquer les partis politiques. Il vient de le réussir en milieu syndical.

Alors les questions suivantes doivent être posées à nos responsables syndicaux:

- 1- Qui parmi nous ont été approchés et ont mordu à l'appât ?
- 2- Qui parmi nous ont été approchés mais qui n'ont pas mordu à l'appât ?
- 3- Qui n'ont pas été du tout approchés ?
- 4- Qui a intérêt dans la situation actuelle à nous approcher ?

Ceux qui ont suspendu la grève ont été approchés par qui ? Certainement par le gouvernement. Quel est le montant du pactole ? Il n'y a que les 04 signataires de la suspension qui pourront en répondre.

Ceux qui poursuivent le mouvement, logiquement ne peuvent alors avoir été approchés par le gouvernement, mais par l'opposition.

Là encore c'est aux SG/ des Confédérations d'en apporter la preuve et l'exhiber aux travailleurs en lutte. Alors Mesdames et Messieurs les journalistes, après la conférence de presse de suspension, il est alors attendu et exigé celle des révélations et des preuves des accusations.

Au lieu qu'un transfuge d'une centrale gouvernementale qui vient d'affilier son syndicat à l'une des Confédérations ayant suspendue la grève sans s'assumer envoie des SMS insensés du genre !

1- IKO ne faut pas nier la réalité. Tu as pris l'argent des mains du Ministre DJEMBA qui t'a livré en public. Toi et ton mentor N. c'est sur les faces book. Nous publiée bientôt le montant surtout encaissé : N° portable +229 64 58 07 62 ;

2- C'est toi qui a été gazé le 27 décembre ? tu t'en réjouis parce que tu n'as pas encore perçu les 1,25. Pourquoi quand METONGNON Laurent luttait pour les siens, il n'a pas intégré les enseignants, et c'est maintenant qu'il joue aux défenseurs des enseignants : N° portable + 229 64 58 07 62 ;

3- Nous connaissons désormais le montant palpé par IKO et consorts auprès de Mr DJEMBA le plus gros corrupteur des ministres de YAYI, IKO et sa bande d'escrocs doivent se taire, bande de charognards. Le doyen AZOUA a reçu ton mgs d'hier, il est plus tchékééé que Mampo kassa l'assassin de Nati. Portable +229 64 58 07 62.

Il ferait mieux de se taire et se cacher.

QUE CONCLURE ?

Simplement que la situation actuelle en milieu syndical est excellente. Loin d'être alarmante comme certains le pensent, elle permet la clarification des rangs pour des luttes plus efficaces, plus fermes dans la défense des principes et des revendications. Avec une frange qui désavoue leurs responsables qui suspendent un mouvement en cours qui n'a pas fini d'épuiser toutes ses ressources, il faut féliciter les travailleurs qui viennent d'envoyer un signal fort à leurs Secrétaires Généraux que plus rien ne se passera plus comme avant.

MESDAMES ET MESSIEURS, NOUS VOUS REMERCIONS